


<b>Département de la Moselle</b>		<b>COMMUNE DE WOUSTVILLER</b>	
<b>Arrondissement de Sarreguemines</b>		<b><u>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
		<b>Séance du 02 avril 2019</b>	
		Sous la présidence de <b>Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Maire.</b>	
		<b>Membres présents :</b>	<b>14</b>
		Mmes Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF - BREITUNG Mariette - BUBEL Géraldine CHIVORET Danielle - CLOSSET Véronique - GROSS Barbara - PORTE Aline - RAKOWSKI Marie-France - SCHWARTZ Jeanne. Mes BRUCKER Régis - KNAPIC Emmanuel - LUTRINGER Jean-Luc - MULLER Raphaël - STACHOWIAK Alain	
<b>Conseillers élus</b>	<b>23</b>	<b>Membre(s) absent(s) ayant donné pouvoir :</b>	<b>6</b>
		Mme GABRIEL Aline - KLEY Virginie - RIETZLER Catherine Mes GABRIEL Jean-Michel - ENGLER Jacques - TAF AJ Mujo	
<b>Conseillers en fonction</b>	<b>22</b>	<b>Membre(s) absent(s) excusé(s) :</b>	<b>1</b>
		Mme DUBUISSON Alexandra	
<b>Conseillers présents</b>	<b>14</b>	<b>Membre(s) absent(s) :</b>	<b>3</b>
		M. ORIEZ Yves -	

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal, et ouvre la séance à 19H00.

### 1) **COMPTE DE GESTION 2018-M14**

Le Conseil Municipal, examine le compte de gestion de l'année 2018 – M14 et considère que le compte de gestion de l'année 2018 de la Trésorerie concordent avec le compte administratif de 2018 de la commune :

#### **avec un RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 en :**

- section de fonctionnement de : .....+ 699 567,41 €
- section d'investissement de : .....- 587 226,16 €

#### **avec un RESULTAT DE CLOTURE 2018 en :**

- section de fonctionnement de : .....+ 1 914 158,29 €
- section d'investissement de : .....- 427 435,15 €

Mme Danielle Chivoret, conseillère municipale, intègre la séance à 19H08 et participe au vote avec 1 pouvoir.

Les membres, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2018, par 16 voix pour et 4 abstentions.

### 2. **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur BRUCKER Régis, conseiller municipal, procède à la présentation du Compte Administratif 2018 – M14.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif 2018 – M14 et après avoir délibéré, l'approuve avec :

- en section de fonctionnement, un excédent de : ..... 699 567,14 €

- en section d'investissement, un déficit de : ..... 587 226,16 €

par

- 15 voix pour,
- 4 abstentions,

Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.

---

Mme GABRIEL Aline, conseillère municipale, intègre la séance.

---

### **3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - M14**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 – M14,

- constate que ce compte fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de : ..... 1 914 158,29 €
- constate que la section d'investissement enregistre un déficit cumulé d'exécution de (compte 001) : ..... -427 435,15 €  
duquel il convient de rajouter le solde des restes à réaliser 2018 de  
- 280 900 € en dépenses et de 170 800 € en recettes soit ..... --110 100,00 €  
Le besoin total de financement de la section d'investissement  
ressort donc à ..... -537 535,15 €
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement cumulé à hauteur de (compte 1068) ..... 537 535,15 €
- l'excédent de fonctionnement cumulé disponible de ..... 1 376 623,14 €  
sera repris en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement (compte 002).

Le Conseil Municipal vote, à 16 voix pour et 4 abstentions.

---

### **4. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix, de maintenir les taux des taxes directes locales.

Ils se présentent pour l'année 2019, comme suit :

- **Taxe d'habitation :** 14,81 %, produit correspondant : ..... 366 103 €
  - **Taxe foncière bâti :** 14,46 %, produit correspondant : ..... 353 981 €
  - **Taxe foncière non bâti :** 33,57 %, produit correspondant : ..... 14 133 €
- Total des taxes :** ..... 734 217 €

## **5. VOTE DU BUDGET PAR CHAPITRE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter le budget primitif M14 par article ou par chapitre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de voter le budget M14 de l'année 2019 par chapitre, au niveau des dépenses et des recettes, à l'unanimité des voix.

---

## **6. BUDGET PRIMITIF 2019 - M14**

Monsieur BRUCKER Régis, Conseiller municipal, procède à la présentation du budget primitif 2019 – M14, qui se présente comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Dépenses** : ..... **4 311 473,14 €**  
- **Recettes** : ..... **4 311 473,14 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Dépenses** : ..... **3 993 785,15€**  
- **Recettes** : ..... **3 993 785,15 €**

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte le budget primitif 2019 – M14, par

- 16 voix pour,
  - 4 voix contre.
- 

M. Régis Brucker quitte la séance et donne un pouvoir à M. Raphaël MULLER

---

## **7. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le conseil municipal,

Vu le Code de la Commande Publique et les textes relatifs aux contrats de concession;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L1411-1, L1411-5, L1411-6 et L1411-7 ainsi que ses articles D1411-3 à D1411-5 fixant notamment les règles applicables à la composition et à l'élection des commissions de délégation de service public ;

Considérant que la commission dite commission de concession et délégation de service public a pour missions, dans le cas d'une procédure de délégation de service public, d'ouvrir les plis contenant les candidatures ou les offres ; de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser les offres et de rendre un avis sur les candidats pouvant prétendre à la négociation ;

Considérant que la commission est composée du maire, habilité à signer la convention de délégation de service public et de trois membres titulaires et de trois membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en sein dans le cadre d'un scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le percepteur de la commune et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également dans cette commission mais avec voix consultative.

---

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver** la création de la commission de concession et de délégation de services publics de la commune de Woustviller,
- **de décider**, à bulletin secret et par listes, de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission de concession et de délégation de service public par application de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- **Liste A : WOUSTVILLER**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Jeanne SCHWARTZ	Mme RAKOWSKI Marie-France
Mme Géraldine BUBEL	M. Emmanuel KNAPIC
M. Raphaël MULLER	Mme Véronique CLOSSET

- **Liste B : ELO**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Barbara GROSS	Mme Danielle CHIVORET
M. Mujo TAF AJ	M. ORIEZ Yves

**Résultat du vote :**

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés (bulletins – les blancs et les nuls) : 20

Sièges à pourvoir : 3 (trois)

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :  $20 : 3 = 6,6666$

Nombre de suffrages obtenus :

Liste A : 16

Liste B : 4

**1<sup>ère</sup> répartition des sièges** : nombre entier de voix ./ quotient électoral :

Liste A = 2 sièges

Liste B = 0 siège

**2<sup>ème</sup> répartition des sièges** :

Calcul des restes = nombre de voix – (nombres de sièges obtenus x quotient électoral)

La reste de la liste A est égal à :  $16 - (2 \times 6,6666) = 2,6666$

Le reste de la liste B est égal à :  $4 - (0 \times 6,6666) = 4$

La liste B obtient le plus fort reste et se voit donc attribuer le dernier siège.

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste A : ...	16	2	0	2
Liste B : ...	4	0	1	1

Sont donc désignés au sein de la commission de concession et de délégation de service public, pour la durée du mandat restant, les représentants de l'assemblée suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Jeanne SCHWARTZ	Mme RAKOWSKI Marie-France
Mme Géraldine BUBEL	M. Emmanuel KNAPIC
Mme Barbara GROSS	Mme Danielle CHIVORET

Après lecture des résultats par Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité des voix.

---

#### **8. Délégation de Service Public convention d'affermage pour la gestion et l'exploitation de l'Accueil collectif des Mineurs (ACEM) – Avenant prolongation de la convention en cours**

Madame le Maire rappelle que par délibération 04 avril 2014 le Conseil Municipal avait délégué à l'Association OPAL de Strasbourg la gestion du service public relatif à l'Accueil collectif des Mineurs (ACEM).

La présente Délégation de Service Public (DSP) a pris effet le 07 avril 2014 pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 06 avril 2019.

Toutefois, il n'apparaît pas opportun de maintenir cette date d'échéance contractuelle, arrêtée à quelques jours des vacances de printemps et des Opalympiades prévues le 12 avril 2019. En effet, cette période témoigne d'une forte activité, marquée par une programmation spécifique préparée plusieurs mois en amont, avec notamment les vacances de printemps et d'été 2019. Dans ces conditions, et afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de prolonger la durée actuelle du contrat jusqu'au 31 août 2019, fin de service, ce qui en faciliterait pour les parties, la gestion administrative, fiscale et comptable avec une fin de contrat en fin de mois.

Madame Le Maire rajoute que la convention en cours trouvant son échéance le 06 avril 2019 et qu'il a été matériellement impossible pour l'autorité délégante de procéder à une nouvelle procédure de mise en concurrence aux fins de dévolution de la convention dans les conditions

Aussi et afin d'assurer la continuité du Service Public et de disposer du délai nécessaire à la relance d'une nouvelle procédure de mise en concurrence aux fins de dévolution de la convention, Madame le Maire propose de prolonger jusqu'à la fin des vacances d'été, soit jusqu'au 31 août 2019, l'actuelle convention de DSP et ce sous la forme d'un avenant.

Vu le code de la Commande Publique et notamment son article L3135-1 et R3135-8 qui stipule qu'un contrat de concession peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen qui figure dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du contrat de concession initial,

Vu les arguments énoncés précédemment Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prolonger le contrat de concession signé avec l'OPAL jusqu'au 31 août 2019.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des voix

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant joint à la présente délibération, prolongeant la convention de DSP jusqu'au 31 août 2019, l'actuelle convention de DSP conclu avec l'Association OPAL de Strasbourg le 07 avril 2014,

- **DIT** que toutes les stipulations de la convention de DSP et de ses annexes non modifiées par l'avenant ci-joint restent inchangées.
- 

## **9. LOGEMENTS LOCATIFS – PRIX DU M3 EAU**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, de porter le prix de l'eau pour les logements locatifs à **3,85 €** le m3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément au tarif appliqué par VEOLIA Eau.

---

## **10. PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE POUR LES TARIFS BLEUS (PUISSANCE INFERIEURE OU EGALE A 36 KVA)**

Le Conseil

Sur le rapport de Madame le Maire,

- Vu les directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité,
- Vu la loi relative à la nouvelle organisation du marché de l'électricité du 07 décembre 2010, dite loi NOME,
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Considérant qu'une opportunité d'économie pour les contrats inférieurs ou égaux à 36 kVA a été constatée,
- Considérant que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées souhaitent lancer en commun une consultation relative à l'achat d'électricité,

**décide, à l'unanimité des voix,**

- de constituer un groupement de commandes, en vue de la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les contrats inférieurs ou égaux à 36 kVA, dont les membres sont :
    - La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
    - Les Communes membres de la CASC intéressées.
  - de désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme ordonnateur du groupement,
  - de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,
  - d'autoriser Madame le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de groupement ainsi que toutes les pièces ou documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.
- 

## **11. SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accorde à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de :

**1 000 €**

destinée à financer les primes d'assurances des Sapeurs-Pompiers pour l'année 2019.

---

---

## **12. REMBOURSEMENTS DE SINISTRES et DIVERS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accepte les remboursements suivants :

➤ de **GROUPAMA** :

- de **661,82 €** concernant le remboursement d'un sinistre sur porte de garage dans une maison individuelle au 2, impasse des pommiers,
- de **1 243,40 €** concernant le remboursement partiel d'un sinistre « choc véhicule sur un lampadaire » près des ateliers municipaux,
- de **1 939,63 €** relatif représentant le solde du sinistre « Tempête août 2018 »
- de **1 735,02 €** représentant le solde du sinistre « Vandalisme à la ferme du Chambourg » en 2017,
- de **1 433,00 €** représentant un dédommagement de l'assureur relatif à un sinistre sur le comptoir d'accueil.

➤ **du CREDIT MUTUEL**

- de **259,00 €** concernant le remboursement d'un sinistre sur porte de garage dans une maison individuelle au 2, impasse des pommiers,

---

## **13 DIVERS**

### **A) SUBVENTION A L'ASSOCIATION « UNE ROSE, UN ESPOIR » SECTION DE WOUSTVILLER**

L'Association « Une rose, un espoir » secteur de WOUSTVILLER a sollicité la municipalité pour une subvention lors de l'opération de collecte de fonds au profit de la ligue contre le cancer organisée les 27 et 28 avril 2019.

Madame le Maire propose d'attribuer à l'association une subvention de **500 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix, d'attribuer cette somme à l'Association « Une rose, un espoir » secteur de WOUSTVILLER.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 20H45.